



Ardèche énergies

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

Éditorial

Chèr(e)s collègues,

Ce rapport d'activité de l'année 2021 vous permettra de constater que le SDE 07 a, au cours de l'année écoulée, poursuivi une politique volontariste forte en faveur des 335 communes ardéchoises.

Après deux années marquées par le Covid, puis la période des élections municipales, habituellement synonyme de léger ralentissement des projets communaux, l'activité a repris, tant dans notre métier historique, l'électrification, qu'au niveau de l'éclairage public et de l'énergie.

La crise énergétique actuelle nous montre que notre choix d'investir massivement dans ces deux derniers domaines était pertinent ; alors que le coût de l'énergie explose, contraignant les communes à faire des choix budgétaires drastiques et à engager des mesures d'urgence, celles que nous avons accompagnées dans la rénovation de leur éclairage public, dans l'amélioration thermique des bâtiments publics, de l'installation de panneaux photovoltaïques ou encore de réseaux de chaleur au bois seront moins impactées.

L'année 2021 aura aussi été marquée par le début des négociations avec le concessionnaire Enedis en vue du renouvellement du cahier des charges de la concession d'électricité en janvier 2023 ; un dossier complexe et lourd d'enjeux, puisqu'il s'agit ni plus ni moins de la qualité de la distribution de l'électricité en Ardèche qui est au cœur de la négociation. Les réunions de travail avec Enedis et les consultations avec les élus locaux nous ont occupé toute l'année 2022. J'aurai naturellement l'occasion de vous en reparler prochainement.

Toute l'équipe du SDE 07, membres du Bureau et salariés, se tient à votre disposition pour approfondir les points abordés dans ce rapport d'activité de l'année 2021, mais aussi pour évoquer vos projets.

Au plaisir d'une prochaine rencontre.

Patrick COUDENE
Président du SDE 07

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

"Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement de coopération intercommunale."

P.04

L'année 2021
au fil des réunions

P.04

Le budget
2021

P.04

Les ressources
humaines

P.05

Le SDE 07 actionnaire
d'Énergie Rhône Vallée

P.06

Les concessions

P.08

L'électrification
rurale

P.11

L'urbanisme

P.11

Le SIG

P.12

L'éclairage
public

P.13

Le service énergies

P.14

EBORN, le service
de mobilité électrique

L'année 2021 au fil des réunions

Le Bureau syndical s'est réuni 7 fois
Le Comité syndical s'est réuni 5 fois
115 délibérations et 155 arrêtés ont été pris



Le budget 2021

Le budget prévisionnel a été voté le 8 mars 2021.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BP	39 951 137,17 €	14 886 837,45 €	54 837 975,62 €
DM1	2 390 049,65 €	216 800,00 €	2 606 849,65 €
DM2	3 805 054,04 €	433 864,00 €	4 238 918,04 €
DM3	250 000,00 €		250 000,00 €
CUMUL	46 396 241,86 €	15 537 501,45 €	61 933 743,31 €

Les ressources humaines

Au 31 décembre 2021, le SDE 07 employait 34 agents.

En 2021, 4 agents ont quitté le SDE 07 et 5 agents sont arrivés :

- Raphaël ARNAUD, chargé d'affaires en électrification rurale
- Raphaël DUCRUIX, chargé d'affaires en électrification rurale
- Willy DAVID, chargé d'affaires en éclairage public
- Fabien LAFFONT, conseiller en énergie partagé
- Benoit MARCHAL, chargé du contrôle des concessions et de la prévention des risques.

	EFFECTIFS	FEMMES	HOMMES
CATÉGORIE A	Administratifs	3	0
	Techniques	0	4
CATÉGORIE B	Administratifs	3	3
	Techniques	3	13
CATÉGORIE C	Administratifs	4	0
	Techniques	0	1
FONCTIONNAIRES		10	12
CONTRACTUELS		3	9
EFFECTIF TOTAL		13	21

Le SDE 07 actionnaire d'Énergie Rhône Vallée

En 2016, le SDE 07 est entré au capital de la SEM Energie Rhône Vallée.
L'année 2021 a vu aboutir de beaux projets qui viennent conforter son bilan et assoir son expertise. Les projets suivants ont été inaugurés en 2021 :

► En Ardèche

- les ombrières du parking de la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche, à Bourg-Saint-Andéol
- les 500 m2 de toiture photovoltaïque sur le boulodrome de Mauves.



► Dans la Drôme

Le parc photovoltaïque d'Erôme-Gervans réalisé en partenariat avec la CNR.

Au 31 décembre 2021, Energies Rhône Vallée comptait 34 centrales photovoltaïques et 2 parcs photovoltaïques au sol en partenariat avec d'autres opérateurs.



Les concessions

Le SDE 07 est propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité BT (basse tension-400 v) et HTA (moyenne tension-20 000 v), mais aussi de gaz dans l'Ardèche. Il a confié la gestion de ces réseaux aux concessionnaires ENEDIS, pour l'électricité et GRDF pour le gaz, à des conditions fixées par deux contrats de concession.

Le SDE 07 contrôle la bonne application de ces contrats de concession : entretien du patrimoine concédé, renouvellement des équipements, qualité de l'énergie fournie, investissements suffisants...

Par ce contrôle, le SDE 07 est le garant du service public de la distribution d'électricité et de gaz.



► La concession électricité



32 098 k€ d'investissements réalisés sur la concession
 858 572 k€ de valeur nette du patrimoine concédé
 769,7 k€ de redevance R1 (fonctionnement)
 947,1 k€ de redevance R2 (investissement)

► La concession gaz naturel



2 445 k€ d'investissements réalisés sur la concession
 9 977 k€ de recettes d'acheminement et hors acheminement
 93 k€ de redevance

L'Électrification rurale



BILAN TRAVAUX SDE 07

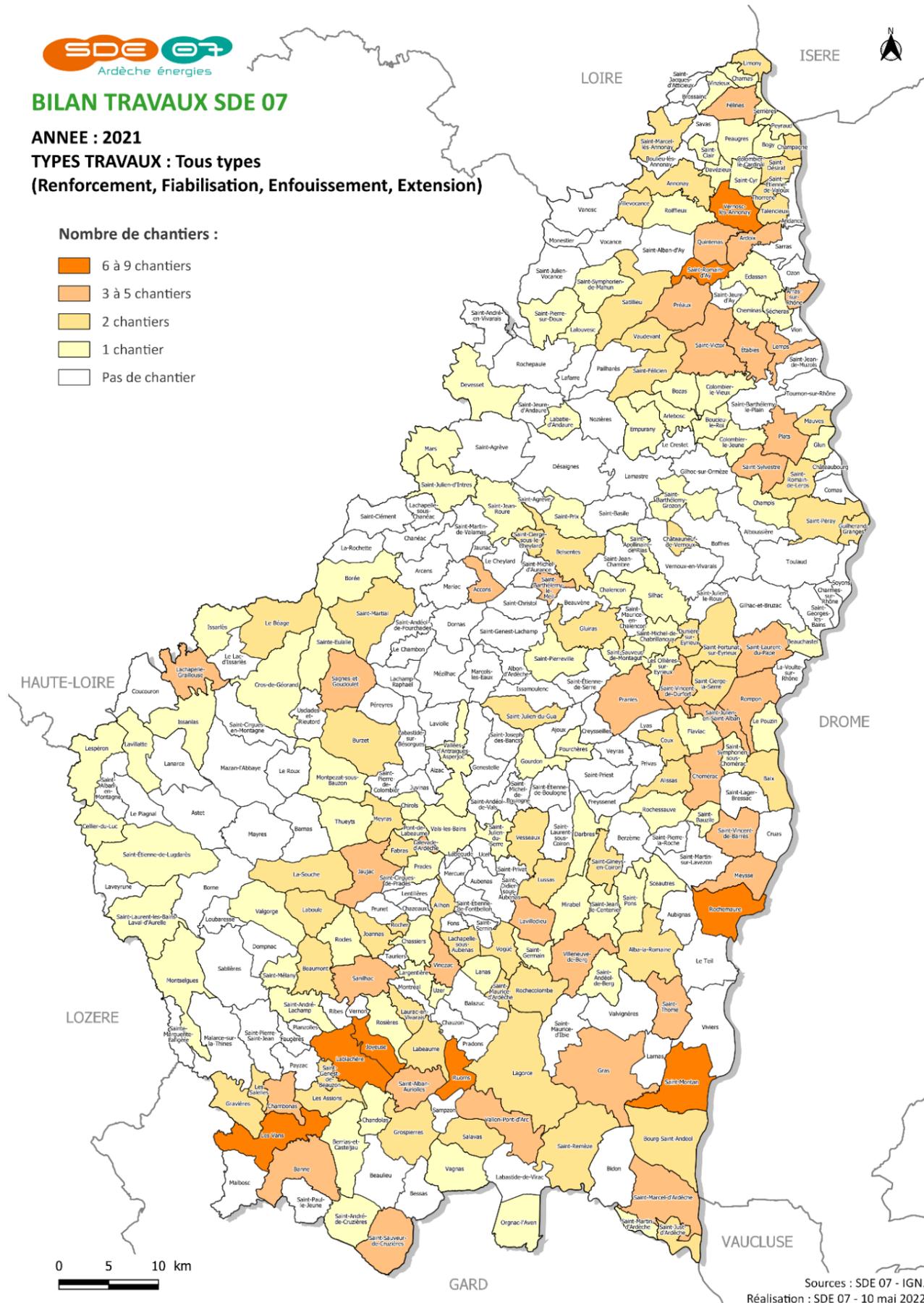
ANNEE : 2021

TYPES TRAVAUX : Tous types

(Renforcement, Fiabilisation, Enfouissement, Extension)

Nombre de chantiers :

- 6 à 9 chantiers
- 3 à 5 chantiers
- 2 chantiers
- 1 chantier
- Pas de chantier

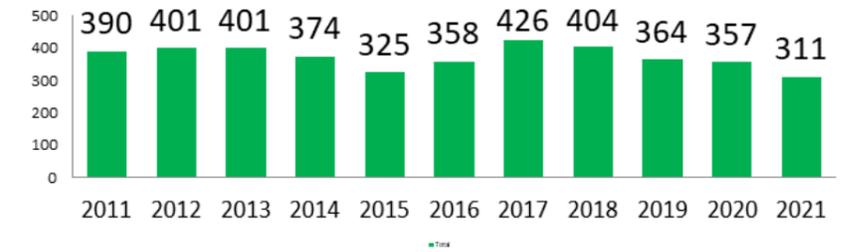


0 5 10 km

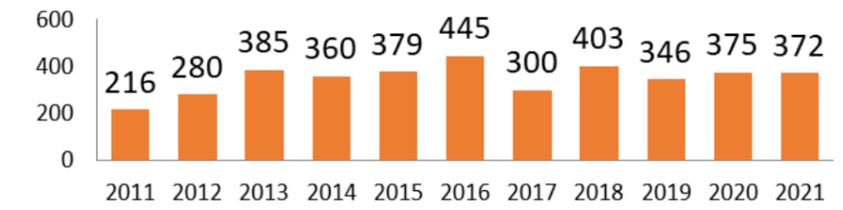
Sources : SDE 07 - IGN.
Réalisation : SDE 07 - 10 mai 2022

Le nombre de dossiers ouverts

Il s'agit des bons pour accord donnés en 2021, toutes années de demandes confondues, issues de l'urbanisme ou de l'électrification rurale. On constate moins de dossiers ouverts que ces dernières années, probablement encore en raison du covid.

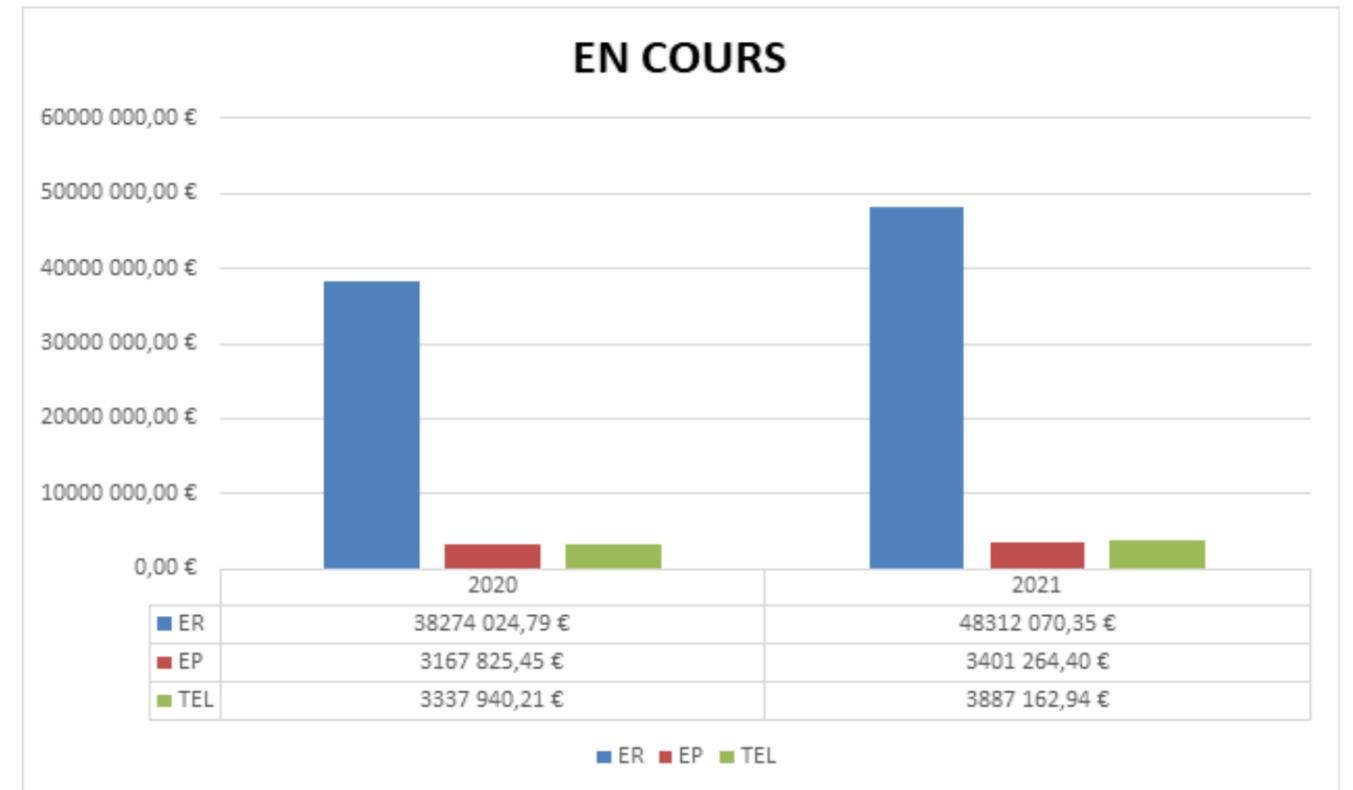


Le nombre de dossiers clôturés



Les dossiers en cours

On remarque une augmentation du montant global (10M€), principalement liée aux dossiers « dégâts neige ».





► Le nouveau règlement d'intervention

En 2021, le Comité syndical a voté un nouveau règlement d'intervention.

Délibération du 13 décembre 2021

- Travaux d'extensions communes rurales: le seuil des participations communales reste à 5 000€ et l'étalement reste à 10 ans.
- Travaux d'enfouissement pour les communes rurales :
 - le seuil concernant l'étalement passe à 5 ans dès lors que les participations communales s'élèvent à 15 000€.
 - lorsque la participation est inférieure à 15 000 €, paiement en capital.
- Concernant les communes urbaines :
 - Enfouissements :
 - Plus d'étalement lorsque participation inférieure à 50 000 €
 - Etalement sur 5 ans des participations communales dès lors que montant s'élève à 50 000€
 - Extensions : paiement en capital quel que soit le montant de la participation.
- Pour les participations « dites » en capital : il est demandé des acomptes de 30% à l'émission de l'OS Travaux, et 60% au PV de réception du chantier et le solde, soit 10% au DGD ou possibilité également de demander un acompte supplémentaire de 30% de manière exceptionnelle si les communes ne règlent pas les participations demandées.
- Le premier acompte des annuités est demandé dès le DGD, sans attendre N+1, ou il est fait des états trimestriels.
- Pour toutes les installations « privées » > à 36 KVA (agriculteurs : 23% aujourd'hui, commerçants et artisans : 35% aujourd'hui) : 60% à la charge du bénéficiaire dès 2022 sauf les agriculteurs (affiliés MSA), laisser leur participation à 50%.
- Instauration d'une programmation afin de mieux gérer la planification des travaux et les financements associés.
- Si la modulation du FACE venait à intervenir, il conviendrait de revoir l'ensemble des mesures proposées.



L'Urbanisme

En 2021, 2 296 autorisations d'urbanisme ont été enregistrées et traitées, soit une moyenne de 191 par mois.

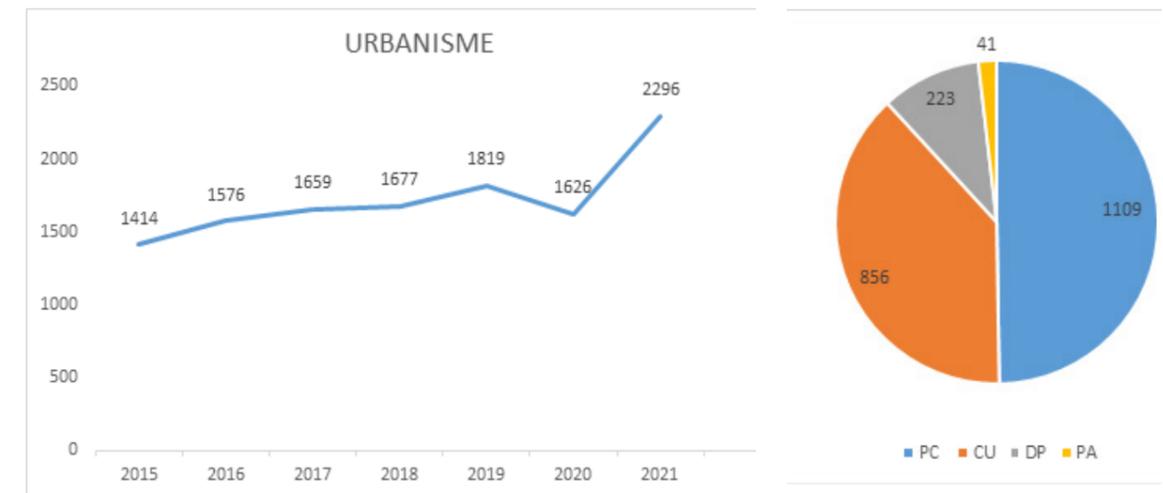
A noter la spécificité de cette année 2021 : une augmentation significative du nombre de dossiers, avec 670 dossiers de plus qu'en 2020.

Le service a par ailleurs traité :

- 1 109 permis de construire
- 856 certificats d'urbanisme
- 223 déclarations préalables
- 41 permis d'aménager.

Légende

AU : autorisation d'urbanisme
 PC : permis de construire
 DP : déclaration préalable
 PA : permis d'aménager



Le SIG

- Utilisation de plus en plus quotidienne de X'map, nouveau logiciel de SIRAP, qui remplacera petit à petit nos usages de SIMAP ;
- Négociations du maintien des mises à jour des données cadastre, réseaux électriques, et gaz sur SIMAP et X'Map, permettant aux communes d'utiliser le même logiciel qu'habituellement MAIS communes prévenues que SIRAP peut finir par ne basculer les mises à jour que sur X'Map.
- Modification de l'ensemble des mots de passe d'accès des communes, suite aux élections municipales.
 - Ensemble des communes prévenues par courrier.
 - Beaucoup d'accompagnement téléphonique ou mail des communes, notamment celles avec une nouvelle équipe municipale, découvrant notre outil.

L'éclairage public

L'activité en quelques chiffres :

- 294 : Nombre de commune qui ont transféré la compétence à ce jour
- 341 : Nombre de chantiers en 2021
- 18 : Nombre de schémas directeurs
- 5,7 Millions d'euros : Enveloppe de travaux
- 1,5 Millions d'euros : Budget maintenance.



► Un nouveau règlement d'intervention

Comme en matière d'électrification rurale, en 2021, est intervenue la modification des règles de financement des travaux.

Délibération du 13 décembre 2021

La 1ère annuité est demandée au Bon de commande, pour les schémas directeurs, sur la base du montant prévisionnel.

50% sont demandés au bon de commande pour les affaires hors schémas directeurs
% de participation est demandé à l'avancement des travaux sur la base du devis.

Mise en place des frais de maîtrise d'ouvrage à demander aux communes : 2.5% du montant HT des travaux.

Mise en place d'une programmation des travaux afin de mieux planifier en fonction des crédits budgétaires disponibles et des résultats de l'exercice précédent.

Mise en place d'un plafond sur le matériel dans le règlement = plafonner le montant du point lumineux, le surcoût serait à la charge de la commune :

Point lumineux en façade	1 350,00 € (unité)
Point lumineux sur candélabre (sans tranchée)	2 800,00 € (unité)
Tranchée avec câble	136,00 € (unité)
Armoire de commande	2 000,00 € (unité)

Pour les équipements sportifs : Le SDE07 financera l'éclairage sportif extérieur si sa vétusté est supérieure à 10 ans.

Afin de faire bénéficier le maximum de communes pour un schéma directeur :

- Si le montant est inférieur à 250 000 € HT = réalisation en une tranche
- Si le montant est supérieur à 250 000 € HT = réalisation par tranche de 250 000 € maxi
- La réalisation des tranches au-delà des 250 000 € sera inscrite lorsque les primo-schémas seront engagés

Modification du taux d'aide aux communes (différenciation des financements entre les communes rurales et les communes urbaines qui gardent une partie de la taxe):

- le SDE07 supporte 40 % du montant réel des travaux HT pour les communes urbaines pour lequel le SDE07 reverse une partie de la TCCFE.
- le SDE07 supporte 50 % du montant réel des travaux HT pour les autres communes.

Pour les candélabres accidentés, lorsque le tiers n'est pas identifié : La collectivité adhérente porte plainte et déclare au SDE07 le dommage. Les travaux sont alors réalisés par le SDE07, puis la contribution de la franchise d'assurance sera demandée à la commune.

Réduction de l'étalement des schémas Directeurs de 6 à 5 ans

Etablir une règle pour les communes ayant des aides « extérieures au SDE07 » : 50% du reste à charge déduction faite des subventions perçues dans le respect des 80%.

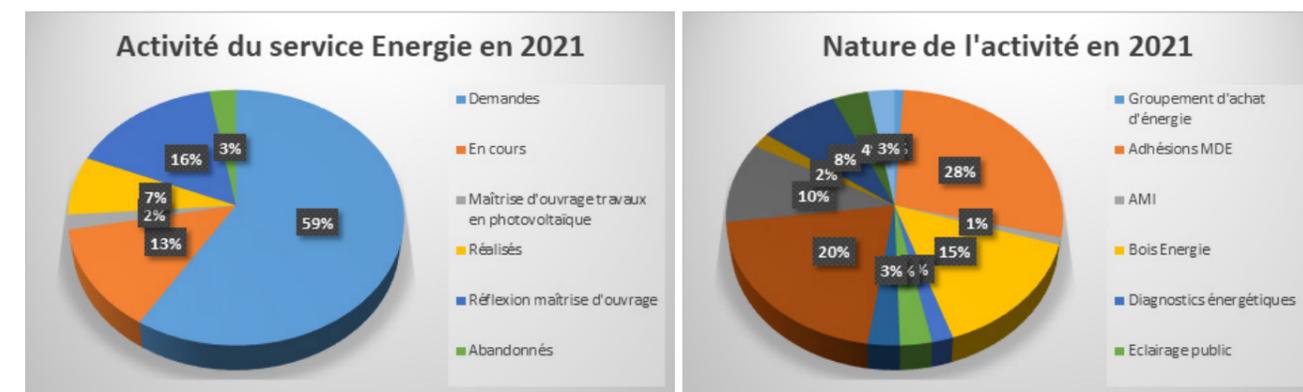
Augmentation de la participation maintenance au point lumineux sur le montant actualisé chaque année permettant de couvrir le déficit de fonctionnement :

	Classique	LED
Prix de départ	20,00 €	13,50 €
Prix actualisé 2021	21,30 €	14,38 €
Prix proposé	23,50 €	26,50 €

Pour les communes qui souhaitent une tournée de dépistage de nuit, facturation de cette prestation au coût réel.

Le service Énergies

► En quelques chiffres :



► Le volume d'activité

- Photovoltaïque : 31 dossiers, soit 4 532 684 kWh de production d'énergie
- Bois-énergie : 9 dossiers, soit 79 308 kWh de production d'énergie
- Réseaux de chaleur : 15 dossiers, soit 279 500 kWh de production d'énergie
- Etudes d'opportunité pour le bois : 3 dossiers, soit 60 kWh
- CEE : Le service Energies a traité 131 dossiers qui ont représenté 1, 4 million d'euros de travaux éligibles aux CEE et 500 000 euros de subventions versées aux communes.

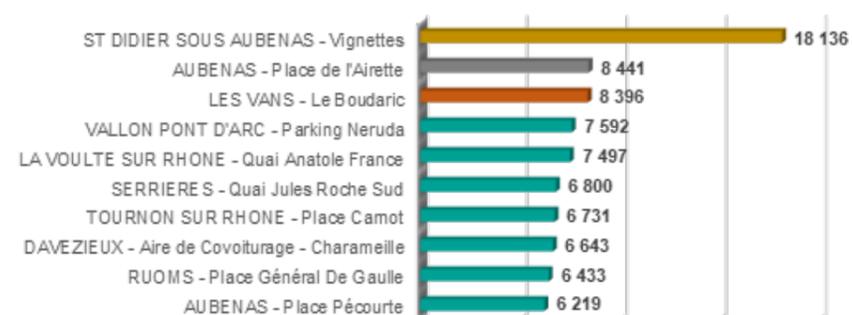
Pour l'essentiel, les travaux des communes ont consisté en

- Remplacement de chaudières collectives à haute performance énergétique (7 dossiers)
- Installation de chauffe-eau solaire (1)
- Remplacement de menuiseries avec vitrage isolant (64)
- Isolation de murs, de toitures et planchers (53)
- Remplacement de luminaires (56)
- Pompes à chaleur (9)
- Installation de ventilations mécaniques contrôlées (19), etc.

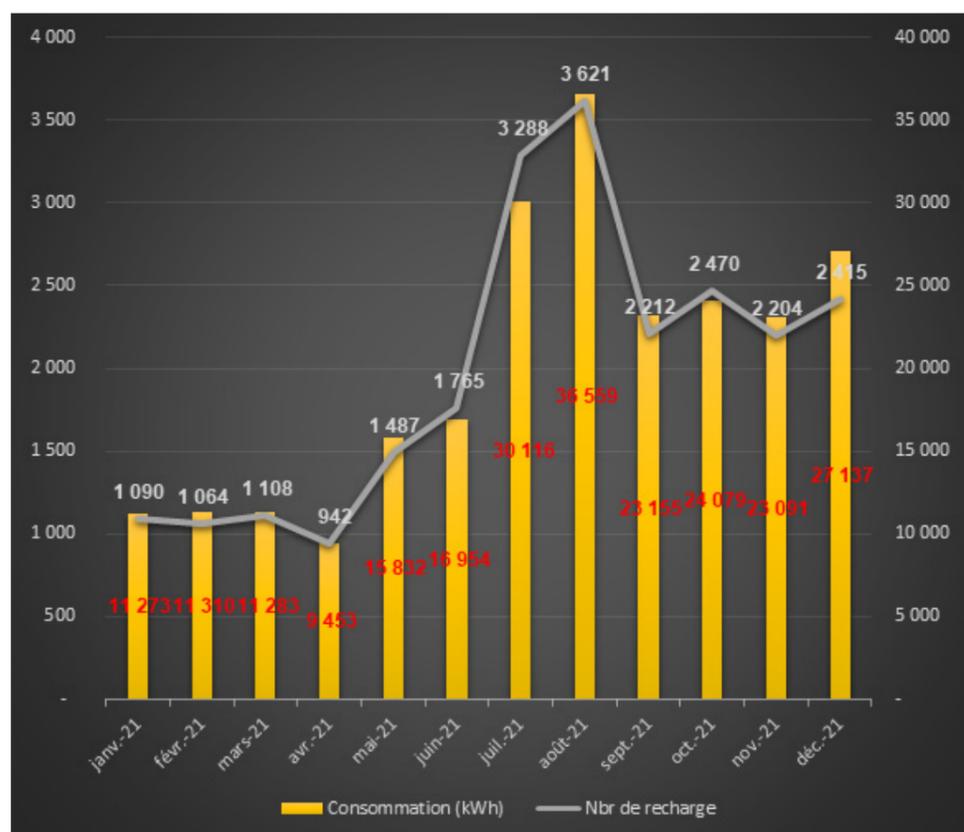
EBORN, le service de mobilité électrique

EBORN, c'est 1 200 bornes réparties sur 11 départements, dont 111 en Ardèche.

► Le top des bornes les plus utilisées en 2021



► La consommation des bornes et le nombre de recharges en 2021



► L'application EBORN

EBORN c'est aussi une application gratuite qui permet de recharger sa voiture sur plus de 100 000 points de charge à travers l'Europe.

► EBORN, un service bien noté

La note accordée à EBORN par les utilisateurs progresse en 2021 par rapport à l'année 2020. La note moyenne en 2021 est de 4,24/ 5 tous départements confondus, alors qu'elle était de 4,05/5 en 2020.



Le Service Public au service de la Transition Énergétique

📞 04 75 66 38 90

✉️ sde07@sde07.com

🌐 www.sde07.com

📍 283 Chemin d'Argevillières, 07000 Privas

📘 Ardèche Énergies - SDE07

🐦 @07Sde07

📌 SDE 07- ARDECHE ENERGIES